
**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS
FCPR AXA IM PRIME GALAXY (A_FR001400QIJ9 / AX_FR001400QIK7)
FCPR DE DROIT FRANCAIS**

Paris - La Défense, le 15 octobre 2025

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) **FCPR AXA IM Prime Galaxy** (ci-après le « **Fonds** »).

Par la présente lettre, nous vous informons qu'AXA IM Prime, agissant en tant que société de gestion du Fonds, a décidé d'étendre la Période de Souscription d'une période additionnelle de six mois la portant au 15 avril 2026, conformément à l'article 9.1 « Période de Souscription » du Règlement tel que mis à jour le 30 juillet 2025.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire à jour est disponible sur simple demande auprès de :

AXA IM Prime
Tour Majunga – La Défense 9
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et est publié sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com/>.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

AXA IM Prime, la société de gestion.